

Bulletin d'inscription

- OUI, je souhaite participer à la formation ayant pour thème **Journée Experte - Cumul d'activités dans la fonction publique hospitalière** : 26 janvier 2024, distanciel, 779€ TTC
- OUI, je souhaite participer à la formation ayant pour thème **Journée Experte - Cumul d'activités dans la fonction publique hospitalière** : 27 septembre 2024, distanciel, 779€ TTC
- J'ai bien pris note des conditions d'annulation***.

(NB : le nombre de places est limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée**)

Vos coordonnées

Établissement.....

Adresse.....

CP..... Ville.....

Stagiaire Nom, Prénom.....

Fonction.....

E-mail.....

Responsable formation Nom, Prénom.....

Tél. Fax.....

E-mail.....

Cachet :

Inscriptions :

- par courrier : retournez ce bulletin à LEH Formation : 253-255, cours du Maréchal-Gallieni • 33000 Bordeaux
- par courriel : formation@leh.fr
- par télécopie: 05 57 57 08 69
- en ligne : www.leh.fr/formation

Date:

Signature:

Le présent bulletin d'inscription vaut acte d'engagement dès signature.

* Conditions d'annulation : les frais d'inscription seront facturés en cas d'annulation la veille de la formation, ou le jour même, ou en cas de non-présentation à la formation. Toute annulation devra être confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception reçu par LEH Formation au moins 10 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements sont admis, sans frais et à tout moment.

**Cachet de la poste ou date d'émission de la télécopie ou de l'email faisant foi.

Contact

Tél. 05.57.57.08.68

Fax 05.57.57.08.69

formation@leh.fr



Numéro d'existence en qualité
d'organisme de formation :

11753475275

SIRET : 434 161 741 00013

LEH Formation

Ressources Humaines



JOURNÉE EXPERTE - CUMUL D'ACTIVITÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Vendredi 26 Janvier 2024

Formation en distanciel

Vendredi 27 Septembre 2024

Formation en distanciel

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Bulletin d'inscription à retourner par courrier affranchi à l'adresse indiquée au verso ou par télécopie au 05 57 57 08 69

Groupe LEH un groupe d'experts au service des professionnels de santé

Édition Formation Conseil Événement

Pré-requis

Aucun pré-requis exigé

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la réglementation spécifique au cumul d'activités
- Savoir analyser la demande de l'agent à partir de cas pratiques et la traiter
- Acquérir des automatismes

Public concerné

Cette formation s'adresse à tout agent de la DRH traitant de ces questions. Formation accessible aux publics en situation de handicap.

Durée

1 jour (6 heures)

Méthode pédagogique

- Dans une logique interactive, la formation recourt à diverses méthodes pédagogiques : exposés, apports théoriques et méthodologiques de l'intervenant, étude de cas
- Quiz d'auto-évaluation en début de formation repris en fin de formation

Profil intervenant

Juriste spécialisé en droit hospitalier et médical

Évaluation de fin de formation

En début de formation: recueil des attentes des participants - En fin de formation: bilan avec le formateur sur l'évaluation de la formation grâce à une fiche d'évaluation qui porte sur l'atteinte des objectifs et un questionnaire de satisfaction à chaud.

Un compte rendu est remis par le formateur.

Documents remis aux stagiaires

- Les supports de cours sont disponibles sur l'espace client ou distribués lors de la formation
- **Les + : remise d'un livre** sur le sujet ou un thème d'actualité + **accès d'un mois à HopitaleX**, base de données de veille et d'information juridique hospitalière

1. L'interdiction de l'activité privée

- Le principe de l'interdiction
- Les agents concernés par l'interdiction
- Le référent déontologue

2. Les dérogations permettant l'exercice d'une activité privée

- Les activités autorisées sans formalités
- Les activités autorisées sur demande de l'agent
- Les activités accessoires sur autorisation
- La création ou la reprise d'entreprise (temps partiel)
- La poursuite d'une activité privée lucrative
- Le cumul d'activités des agents à temps non complet ou exerçant des fonctions à temps incomplet
- L'agent cessant temporairement ou définitivement ses fonctions

Le + : tableau de synthèse des différentes possibilités

Le + : schéma de la procédure devant la HATVP

3. La gestion de l'agent

- Les vérifications en cours d'activité
- Que faire lorsque l'activité est exercée sans autorisation ?
- Préparer le retour de l'agent
- Chaque participant doit être en mesure d'identifier la demande d'activité pour orienter correctement son traitement et sa gestion.

Chaque participant doit être en mesure d'identifier la demande d'activité pour orienter correctement son traitement et sa gestion.